

>Toussaint-société-crémation,PREV

> La crémation et la dispersion des cendres en mal de réglementation  
> (DOSSIER,PAPIER D'ANGLE)

> Par Pierre-Marie GIRAUD

>

> PARIS, 28 oct 2005 (AFP) - La crémation et la dispersion des  
> cendres,

> pratique funéraire croissante en France, fonctionnent dans un vide  
> juridique que des associations voudraient voir combler par une  
> réglementation en appuyant une proposition de loi d'un sénateur socialiste.

> Selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation  
> des conditions de vie (Credoc) publiée pour la Toussaint, 24% des décès  
> en 2004 ont été suivis d'une crémation (en Suisse, cette proportion  
> atteint 75%, et 72% en Grande-Bretagne).

> Selon Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, qui a déposé le 7  
> juillet une proposition de loi sur le "statut et la destination des  
> cendres dont le corps a fait l'objet d'une crémation", la France est le  
> seul pays européen à ne pas disposer d'une législation spécifique.

> L'association Colombe, créée il y a six ans pour veiller au respect  
> des volontés funéraires de ses membres, souhaite l'organisation d'un  
> débat national, en relevant que 40% de ses 124.000 adhérents choisissent  
> l'incinération. Selon son président Jean Vernhet, "si la loi protège les  
> volontés funéraires, elle ne dit rien du statut juridique des cendres".

> De son côté, la Fédération française de crémation (168 "associations  
> crématisistes") demande "l'obligation de création d'un espace cinéraire de  
> dispersion" ("jardin du souvenir", ndlr) dans les cimetières des 36.000  
> communes françaises dans un "cadre laïc et pérenne".

> L'absence de réglementation, dit M. Sueur à l'AFP, donne lieu à  
> des "pratiques dommageables" : urnes funéraires abandonnées dans des  
> décharges; demandes par testament de mélanger ses cendres à celles de son  
> chien; poudre blanche s'échappant d'une enveloppe, nécessitant une  
> intervention de la police et se révélant ensuite être des cendres  
> humaines envoyées à une voyante suisse pour qu'elle prédise l'avenir des  
> descendants du défunt...

> M. Sueur, père de la loi de janvier 1993 qui avait mis fin au monopole  
> des pompes funèbres, propose que la future loi dispose que les "cendres  
> d'une personne soient respectées et protégées et considérées avec dignité  
> et décence".

>

> - colombarium "esthétique" -

>

> Sa proposition de loi prévoit de conserver les urnes funéraires,  
>soit

> dans le caveau familial, soit dans un colombarium dont un décret devra  
> "veiller à la qualité esthétique".

> Le texte prévoit également que l'éventuelle dispersion des cendres se  
> déroule dans un "jardin du souvenir à l'intérieur d'un cimetière public"  
> avec un mur portant le nom des défunts.

> Si elle se fait en milieu naturel (mer, fleuve, forêt), à charge pour  
> les membres de la famille de déclarer à la mairie où les cendres ont été  
> dispersés, "pour permettre, selon M. Sueur, aux descendants de venir se  
> recueillir plus tard sur ces lieux".

> M. Sueur entend également s'inspirer des "lois républicaines et  
> laïques sur les cimetières qui interdisent l'inhumation dans un lieu privé".

> Le sénateur socialiste dénonce à ce propos l'ordonnance du 29 juillet  
> 2005 sur les opérations funéraires prise par le gouvernement qui permet à  
> une commune de déléguer à une entreprise privée la création et la gestion

> d'un espace cinéraire (colombarium ou "jardin du souvenir"), "porte  
> ouverte aux cimetières privés".  
> Le projet de loi nécessaire pour la ratification de cette ordonnance a  
> été adopté, le 13 septembre, par le Conseil des ministres et M. Sueur  
> posera une question orale au Sénat le 8 novembre, pour demander au  
> gouvernement la date à laquelle il entend mettre ce projet de loi à  
> l'ordre du jour de l'Assemblée.  
>pmg/lbx/ds  
>

Toussaint-société-religion-obsèques,PREV

> Obsèques: à Paris, chacun peut tirer sa révérence à sa manière  
>(PAPIER  
> D'ANGLE,DOSSIER)  
> Par Laurence CHABERT  
> =(PHOTO)=  
>  
> PARIS, 28 oct 2005 (AFP) - Ceux qui croient au ciel, comme ceux qui  
> n'y croient pas ou rêvent à d'autres cieux, finissent tous inexorablement  
> par mourir, mais à Paris ils peuvent dorénavant quitter ce monde chacun à  
> leur manière.  
> Tout a commencé avec la révolution de la crémation, passée depuis  
> trente ans de 0 à 24% des obsèques et qui devrait atteindre 50% d'ici  
> 2030, selon le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation  
> des conditions de vie).  
> A Paris, un habitant sur trois choisit déjà la crémation et les  
> Services funéraires publics se sont demandés quel rituel proposer aux  
> proches, explique le directeur général François Michaud Nerard.  
> "Il y a près de 50% de gens pour qui les rites religieux n'ont plus  
> vraiment de sens, particulièrement parmi ceux qui choisissent la  
> crémation: ils se retrouvaient sans rien. On ne peut pas enterrer les  
> gens comme des chiens", dit-il.  
> En 1999, le crematorium du Père Lachaise --seul à Paris, auquel  
> s'ajoutent cinq autres en banlieue et un sixième en construction à  
> Champigny-- a donc été rénové et un "rite laïque" élaboré, avec des  
> psychanalystes et anthropologues. Pour les inhumations, "un dernier geste  
> d'adieu" a été créé. Ces rituels comportent des lectures de textes, de  
> poésies, des méditations, des séquences musicales.  
> "Ils permettent aux personnes invitées de prendre conscience de leur  
> propre finitude et de marquer la séparation", explique le directeur du  
> crematorium du Père Lachaise, Albert Laffineuse.  
> Mais du coup, les Services funéraires-Ville de Paris ont découvert que  
> les croyants aussi avaient des besoins divers dans une population  
> enrichie de mille et une cultures d'ailleurs. Chrétiens, juifs ou  
> musulmans disposent de structures religieuses organisées pour leurs  
> rites, mais pas forcément bouddhistes et animistes.  
> "Nous avons commencé à apprendre les différences de rites et nous nous  
> adaptons chaque fois que possible", souligne M. Michaud Nerard. "Ce qui  
> est important, c'est que le rite soit accompli car les obsèques  
> conditionnent le deuil".  
> Deux "référents" asiatiques sont employés depuis deux ans et des  
> contacts ont été noués avec une vingtaine d'associations, africaines,  
> coptes ou hindouistes, explique Cendrine Chapel, responsable du service  
> aux familles.  
> Il faut dire que les demandes sont multiples. Les francs-maçons  
> veulent rester entre eux. Les shintoïstes souhaitent conserver un morceau  
> d'os, si possible l'occiput, après la crémation. Les Asiatiques aiment se

> réunir une bonne heure, et non le quart d'heure habituel, avant le départ  
> d'un convoi.

> Les Africains portent eux-mêmes le cercueil. Et regardent le visage du  
> défunt: pour ceux qui sont inhumés au pays est donc proposé un cercueil  
> modèle "avec portillon et glace de regard".

> Parfois, la loi est intraitable. Les juifs ne peuvent être enterrés  
> avant les 24 heures légales. Les musulmans ne peuvent être enterrés avec  
> leur seul linceul, un cercueil est obligatoire --cela ne les empêche  
> d'ailleurs pas de se faire enterrer de plus en plus en France.

> Les demandes peuvent aussi être incongrues, et donc rejetées, comme  
> celle d'un monsieur qui voulait absolument faire envoyer son urne à son  
> percepteur. En revanche, la demande d'une avocate voulant inviter  
> tous ceux qui auront participé à sa crémation à déjeuner sur un  
> bateau-mouche pour disperser ses cendres a été acceptée.

> Seul problème: la Seine est-elle une voie publique, où toute  
> dispersion est interdite? Le contrat stipule que tout dépendra de la  
> réglementation en vigueur ce jour-là.

>

> lch/bp/nd

>

> Toussaint-société-obsèques, PREV

> Le coût de la dernière demeure plus élevé sur la Côte d'Azur et à  
> Paris (DOSSIER, ENCADRE)

>

> PARIS, 28 oct 2005 (AFP) - Un décès est toujours synonyme de frais,  
> avec une dépense moyenne de 3.600 euros en 2005, sans compter le budget  
> pour une place au cimetière qui varie énormément d'une ville à l'autre.

> La Côte d'Azur est particulièrement onéreuse, souligne l'Association  
> française d'information funéraire (Afif) qui s'occupe depuis 1992 de  
> répondre aux questions des familles avec une permanence téléphonique 24  
> heures sur 24.

> Une place au cimetière niçois très prisé du Château coûte 15.000 euros  
> en concession perpétuelle et il n'y a d'ailleurs plus rien à la vente. Le  
> cimetière de Nice-Est est plus abordable avec un tarif de 609 euros pour  
> dix ans et 7.622 euros pour un emplacement à perpétuité.

> A Paris, pour reposer en paix au Père-Lachaise aux côtés de Jim  
> Morrisson, Honoré de Balzac ou Yves Montand, il en coûte 663 euros pour  
> une concession décennale et 10.000 euros pour une perpétuelle. Il reste  
> des places, contrairement au cimetière de Passy.

> Le tarif d'un emplacement en banlieue, à Thiais (Val-de-marne) ou à  
> Pantin, (Seine-St.-Denis) va de 184 euros pour dix ans à 2.500 euros pour  
> une concession perpétuelle.

> A Auvers-sur-Oise (Val d'Oise), cimetière dont le charme bucolique et  
> les tombes de Vincent Van Gogh et son frère attirent des visiteurs toute  
> l'année, les tarifs sont de 176 euros pour 15 ans et 858 euros pour une  
> concession cinquantenaire.

> Au cimetière du Py à Sète (Hérault), où repose Georges Brassens, le  
> tarif s'échelonne de 143 euros pour 30 ans à 600 euros pour une  
> concession perpétuelle. A Orléans (Loiret), un emplacement est dans la  
> même gamme de prix, 147 euros pour 15 ans et 658 euros pour 50 ans.

> Une case au columbarium n'est pas plus économique. Le prix varie de  
> 324 euros pour 10 ans au Père-Lachaise, et 347 euros à Pantin à 1.435  
> euros pour 15 ans à Orléans.

> Il ne suffit pas de payer pour être enterré dans le cimetière de son  
> choix. Un professionnel du secteur cite le cas d'une personnalité du  
> spectacle qui voulait se faire enterrer à Belle-Ile (Morbihan). Mais le  
> maire a refusé pour conserver la place pour ses habitants.

> La règle est qu'il faut décéder dans la commune, y être résident ou  
> avoir une sépulture de famille.  
> "On a énormément de demandes et on répond aux gens qu'ils n'ont qu'à  
> acheter une résidence secondaire", déclare le conservateur des cimetières  
> de Sète.  
> A Paris, si la personne a particulièrement "mérité pour la commune",  
> elle peut obtenir une dérogation qui passe par une commission d'attribution.  
> En cas de ressources insuffisantes, les communes prennent en charge  
> les obsèques.  
> clr/jlb/Glk  
>  
> Toussaint-société-collectivités, PREV  
> Le cimetière marin de Landevennec, un havre de paix trop recherché  
> (DOSSIER, MAGAZINE)  
> Par Frédéric GAULIER  
> =(PHOTO)=  
>  
> LANDEVENNEC (Finistère), 28 oct 2005 (AFP) - Le petit cimetière  
> marin  
> de Landevennec (Finistère), sur la presqu'île de Crozon, ne peut plus  
> accueillir, faute de places, tous les postulants au repos éternel dans  
> son cadre enchanteur.  
> "C'est beau comme tout, pas triste du tout", témoigne Yvette, qui  
> vérifie en compagnie de son mari si "tout est bien net" autour des tombes  
> de ses proches pour accueillir les nombreux visiteurs de la Toussaint.  
> Résidents de quelques mois ou exilés de longue date, ils sont de plus  
> en plus nombreux à vouloir être enterrés dans cette terre de la pointe  
> Bretagne à l'abri des vents dominants, surplombée de hauts palmiers et de  
> mimosas, témoins de la douceur du climat.  
> "C'est toujours très difficile mais je suis souvent obligé de dire  
> non", regrette le maire Roger Lars (PS), qui fait état d'au moins une  
> vingtaine de demandes insatisfaites chaque année.  
> Réparti autour de l'église Notre Dame construite dans la célèbre  
> pierre rosée de Logonna, le cimetière si convoité, avec la mer pour seule  
> limite, ne peut faire l'objet d'aucun agrandissement notable.  
> "Nous sommes sur un équilibre très précaire avec une vue à court  
> terme", souligne le maire qui a pris des mesures pour satisfaire le  
> maximum de demandes, notamment en limitant la largeur des pierres  
> tombales à 1,20 m.  
> "Aucune concession n'est attribuée à l'avance", ajoute l' élu, en  
> précisant que la priorité est donnée aux 380 habitants permanents de  
> Landevennec.  
> "J'ai été très ému dernièrement de devoir dire non à une famille qui  
> n'était plus d'ici mais qui avait un attachement très, très fort avec la  
> commune", se rappelle M. Lars. Ce dernier reste bouleversé par son refus  
> à celui qui souhaitait ressembler à cet "éternel estivant (..) qui passe  
> sa mort en vacances", évoqué par Brassens dans sa "supplique" pour être  
> enterré sur la plage de Sète.  
> "Quand on traverse le cimetière, on a l'impression de vivre un peu  
> avec les gens qui sont là", explique le maire qui voit dans la  
> convivialité du lieu "un moyen pour exorciser ce qui nous fait peur".  
> Avec ses quelque 300 concessions, le petit cimetière est devenu "un  
> lieu de promenade et de rencontre", souligne Yvette qui ira mardi, le  
> jour de la Toussaint, fleurir les tombes des défunts oubliés, comme le  
> veut ici la tradition.  
> frg/jri/ds  
>

>Toussaint-société-crémation-économie,PREV

> Un peu moins chère et moderne, la crémation se banalise en France  
> (DOSSIER,PAPIER GENERAL)

> Par Claudine RENAUD

> =(INFOGRAPHIE)=

>

> PARIS, 28 oct 2005 (AFP) - Encore marginale il y a 30 ans, la  
> crémation s'est banalisée en France: elle connaît une progression  
> constante et est désormais choisie dans un cas sur quatre, pour de  
> multiples raisons, notamment de coût.

> Loin derrière la Grande-Bretagne, la Suisse ou la Suède, où elle  
> atteint des taux de 70% et plus, la crémation a concerné en France 24%  
> des décès en 2004, selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et  
> l'observation des conditions de vie (Credoc) publiée à l'occasion de la  
> Toussaint.

> La tendance devrait se poursuivre, selon l'étude, qui prévoit qu'un  
> Français sur deux se fera incinérer à l'horizon 2030.

> A Paris déjà, une personne sur trois (35%) fait ce choix. A Sète  
> (Hérault), qui abrite les tombes de Paul Valéry au cimetière marin ou de  
> Georges Brassens au cimetière du Py, la crémation concerne même 43% des  
> défunts.

> "C'est plus économique, mais à condition de garder les cendres chez  
> soi ou si l'on choisit le columbarium. Cela prend moins de place et c'est  
> plutôt plus pratique", explique à l'AFP Michel Cappetta, le conservateur  
> des cimetières sétois.

> En l'absence de devis type, il est difficile de comparer mais une  
> enquête réalisée pour la Chambre syndicale nationale de l'art funéraire  
> (CSNAF) affirme qu'en 2005, une inhumation coûtait en moyenne 2.492 euros  
> et une crémation 2.156 euros (hors monuments, concessions et fleurs  
> extérieures).

> Dans les faits, la dépense totale atteint en moyenne 3.600 euros, en  
> incluant les frais annexes, que ce soit pour une crémation ou bien un  
> enterrement.

> Au-delà de l'aspect économique, plusieurs facteurs jouent en faveur de  
> la crémation.

> "Les gens choisissent la crémation pas parce c'est économique mais  
> parce que c'est moderne", estime Philippe Martineau, président du  
> directoire du réseau de marbriers et pompes funèbres indépendants Le  
> Choix Funéraire.

> "On n'est plus au temps où les bourgeois du XIXe siècle exhibaient  
> leur réussite sociale avec un beau monument. Les gens affichent un profil  
> plus modeste après la mort, et la crémation correspond à cette idée de  
> dépouillement et de sobriété", note François Michaud-Bérard, directeur  
> général de la société d'économie mixte Services funéraires de la Ville de  
> Paris.

> "L'éclatement de la cellule familiale fait que la sépulture de famille  
> a perdu un peu de son sens et la crémation correspond bien à un individu  
> nomade", ajoute-t-il.

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

>

Pour les non pratiquants

> Pour les non pratiquants, la crémation présente aussi l'avantage de  
> pouvoir organiser une cérémonie non religieuse au crématorium avant  
> l'incinération.

> Qui dit économie pour les familles dit aussi manque à gagner pour les  
> entreprises de pompes funèbres, même si le secteur privé, dominé par le  
> leader Pompes Funèbres Générales (PFG) avec 25% du marché, peine à l'avouer.

> "Il y a peut-être moins de dépenses sur les articles complémentaires,  
> emblèmes religieux, plaques, fleurs artificielles. Il est vrai aussi que  
> c'est plutôt rare de se faire incinérer dans un très beau cercueil",  
> admet Philippe Gentil, directeur général de l'enseigne Roc-Eclerc.  
> "Si l'on souhaite déposer l'urne dans un caveau, la partie marbrerie  
> et monument est la même que pour une inhumation et l'urne peut coûter  
> entre 100 et 2.500 euros", ajoute M. Gentil, qui milite avec ses  
> confrères pour la baisse de la TVA sur les services funéraires de 19,6% à  
> 5,5%.

> Roc-Eclerc, tout comme PFG, proposent aux familles des nouveaux  
> services d'accompagnement dans les démarches suivant un décès, notamment  
> la rédaction de lettres.

> A terme, les entreprises privées pourraient s'y retrouver avec la  
> gestion des columbariums et jardins du souvenir, où l'on dépose ou  
> disperse les cendres.

> Une ordonnance du 28 juillet a ouvert la possibilité pour les communes  
> de déléguer aux entreprises l'exploitation de ces sites, au grand dam des  
> défenseurs d'une gestion publique.

> clr/jlb/Glk